

CAMPAGNE D 'INFORMATION SUR LES RISQUES
LIES A L' UTILISATION DU CIMENT

« Ciment tu n'auras pas ma peau ! »

TRAVAUX PREPARATOIRES

*Service de santé au travail du BTP
de la région ROUEN-DIEPPE*

Les enquêtes ont été conduites par les médecins du service santé BTP Rouen. Les Docteurs Philippe Maréchal et Patrick Roger ont réalisé sur ce thème chacun un mémoire . Le Docteur Alain Poirier a effectué la synthèse des mémoires et assuré la coordination des travaux.

Février 2004

SOMMAIRE

1- INTRODUCTION

2- LE PROJET

3- L'ENQUETE DE TERRAIN

**4- LES RESULTATS DE L'ENQUETE AUPRES DES
SALARIES**

**5- LES RESULTATS DE L'ENQUETE AUPRES DES
EMPLOYEURS**

6- LES OBSERVATIONS DE CHANTIER

7- CONCLUSIONS

1. INTRODUCTION

Les risques du ciment sont actuellement largement connus, de même que les moyens de s'en protéger, au moins en théorie.

Les atteintes cutanées liées à l'utilisation du ciment représentent, toutefois, la première cause connue de dermatites dans les métiers du bâtiment. Les médecins du travail peuvent constater les conséquences redoutables pour l'emploi de la survenue d'un eczéma au ciment(la traditionnelle « gale du ciment ») chez des professionnels du bâtiment dont le reclassement est toujours problématique. Les licenciements pour inaptitude médicale restent fréquents dans les formes graves. Les reclassements à l'intérieur de l'entreprise sont rares ; ce sont en effet souvent des PME de gros-œuvre pour lesquels le ciment et les liants hydrauliques sont le matériau de base. A coté des lésions allergiques dont seulement les plus graves font l'objet d'une déclaration en maladie professionnelle, on constate très souvent lors des examens cliniques des lésions des mains dites d'irritation. Elles font le lit des eczémas mais par elles-mêmes, elles constituent un préjudice fonctionnel et esthétique qu'il convient de prendre en compte. Face à ces constatations on constate fréquemment des pratiques de terrain bien insuffisantes. Les comportements individuels, les moyens mis en place sur les chantiers peuvent très largement être améliorés. Ces constatations conduisent le service de santé au travail de Rouen à lancer une action pour la promotion de pratiques plus conformes aux exigences de santé actuelles.

2. LE PROJET

Le projet est donc bien une démarche de communication en direction des nombreux professionnels du BTP qui ont à utiliser le ciment et les produits assimilables (façade, sol ...). Cette démarche fait l'objet d'un partenariat entre le **SST BTP de la région ROUEN-Dieppe** et la **CRAM-Normandie** dans l'esprit d'un abord multidisciplinaire.

La préparation d'une communication plus pertinente sur un sujet apparemment sans surprise impose de revisiter la problématique de l'exposition au ciment. C'est donc vers le terrain que les protagonistes de l'action ont choisi de se tourner : les partenaires de la CRAM-Normandie vers les métiers du carrelage, ceux du service de santé au travail vers les métiers de la maçonnerie et du béton armé (BA). C'est ce dernier travail qui va être présenté sous la forme d'une enquête de terrain.

3. L'ENQUETE DE TERRAIN

3.1. L'objectif est donc l'évaluation des pratiques de terrain des professionnels lors de la mise en oeuvre du ciment et des produits en contenant : mortier, béton, mortiers-colles à carrelage, enduits de façade. Il s'agira de donner une photographie instantanée de la situation destinée à guider l'élaboration du message de communication.

3.2. La méthode est une enquête transversale. L'enquête a été réalisée auprès de 100 salariés. Ont été retenus les salariés des entreprises de maçonnerie se présentant en consultation de médecine du travail périodique sur une période de deux mois. Le premier salarié de chaque demi-journée de consultation répondant à ces critères a été inclus. La visée n'est pas la recherche épidémiologique (au sens universitaire) mais utilitariste : obtention d'une photographie essentiellement orientée vers la perception des utilisateurs. L'utilisation de questionnaires à réponses fermées, a permis le recueil numérique standardisé des résultats qui permet ensuite une retranscription graphique en données brutes ou en pourcentage, facilitant l'exploitation des données.

L'absence d'utilisation d'outils statistiques et de calcul de l'échantillonnage nécessaire ne permet pas une exploitation statistique, mais suffit à mettre en évidence de fortes tendances.

Par l'utilisation de questions à réponses libres on a tenu le plus grand compte des verbalisations spontanées et encouragées sur le thème des obstacles pratiques à la prévention. Ainsi l'objectif est moins d'obtenir des chiffres que des témoignages.

Trois séries de questionnaires sont élaborées en direction des salariés, des employeurs et pour une étude de chantier (voir annexe). Ils ont été réalisés de façon collective lors de réunions des médecins de SMTBTP de ROUEN-DIEPPE. Un test de passation auprès d'une vingtaine de salariés a été conduit ; ils ont permis de clarifier certaines questions.

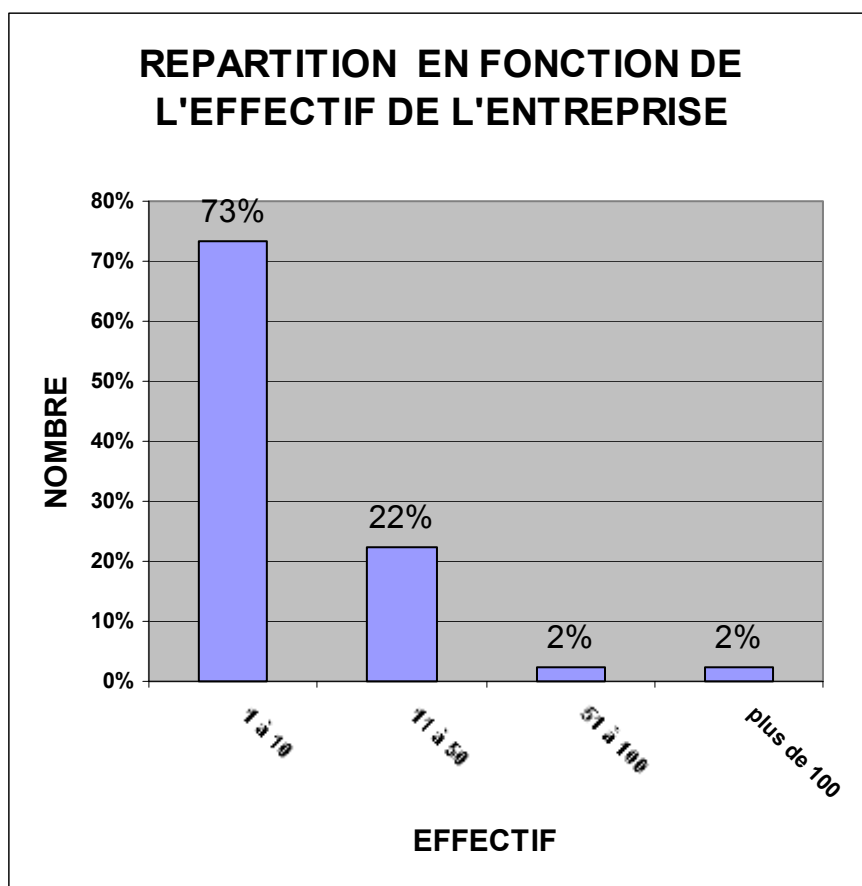
L'interrogatoire des salariés se fait lors des visites médicales, sur une période de 2 mois, avec un maximum de deux interrogatoires dans une même entreprise.

- L'interrogatoire des employeurs se fait lui lors de visites médicales ou sur rendez-vous.
- L'étude de chantier est réalisée lors de l'activité de tiers-temps.
- Il n'y avait pas obligation à ce que les questionnaires employeur, salarié et visite de chantier soient effectués sur une même entreprise.

4. RESULTATS DE L'ENQUETE AUPRES DES SALARIES

4.1 Répartition en fonction de l'effectif de l'entreprise (graphique 1)

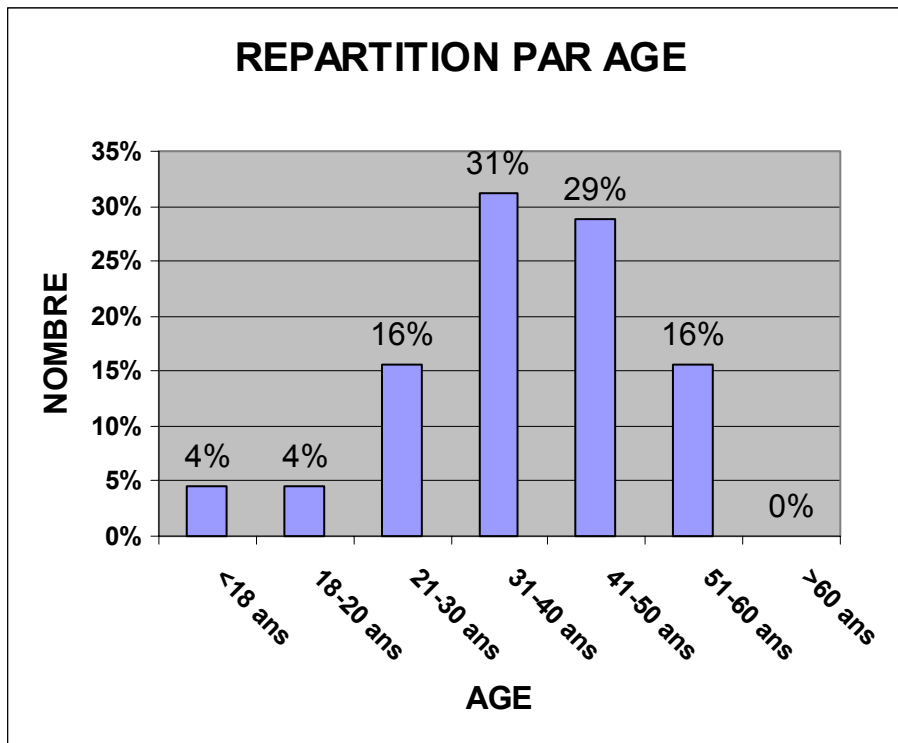
On retient de cet échantillon une nette surreprésentation des entreprises de moins de 10 salariés (TPE). En effet, ces entreprises emploient 35 % des salariés au niveau national. A l'inverse les grandes entreprises de plus de 200 salariés sont très sous-représentées : 16 % des salariés au niveau national). Il faut donc considérer que cette enquête porte essentiellement sur les PME et TPE du BTP.



GRAPHIQUE N°1

4.2 Répartition en fonction de l'âge des salariés (graphique 2)

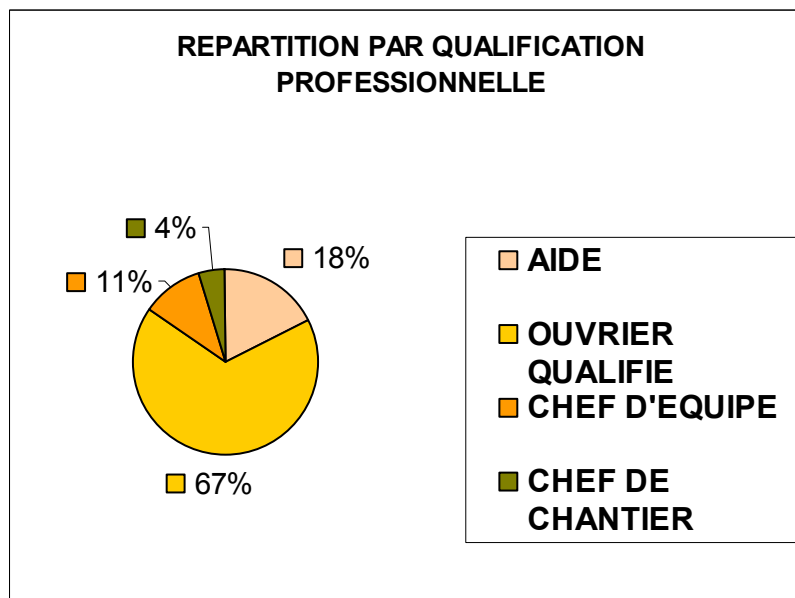
L'histogramme est conforme à la démographie du BTP sauf en ce qui concerne les moins de 20 ans qui sont sous-représentés (suivis dans un autre dispositif).



GRAPHIQUE N°2

4.3 Répartition en fonction de la qualification des salariés (graphique 3)

L'histogramme est conforme au profil général des qualifications des PME du BTP.

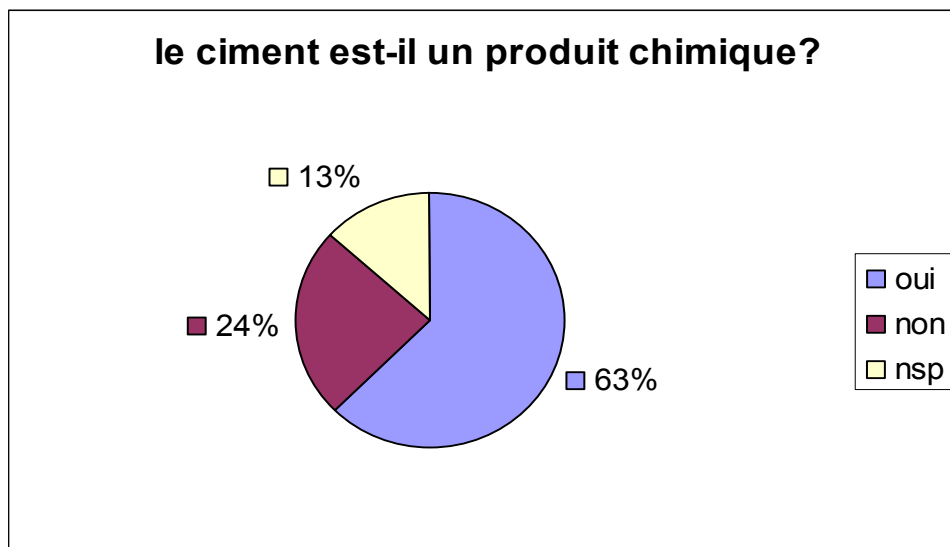


GRAPHIQUE N°3

4.4 La représentation du risque par les salariés (graphique 4)

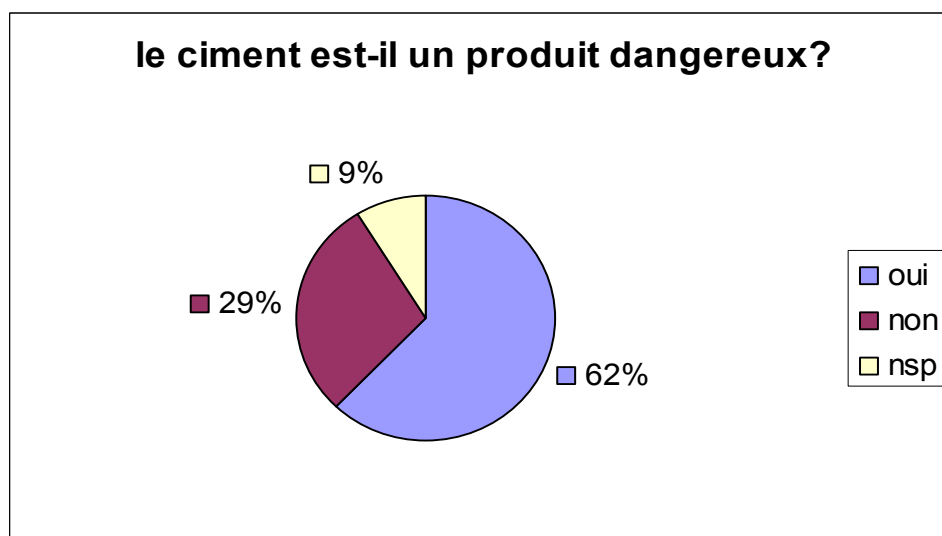
La question posée est : « Pour vous, le ciment est-il un produit chimique ? ». Il faut bien entendu faire abstraction du caractère suggestif de la question en faveur d'une réponse positive. Malgré cela, un tiers des salariés répondent soit par la négative soit ne se prononcent pas.

Ceci suggère évidemment un net manque d'information.



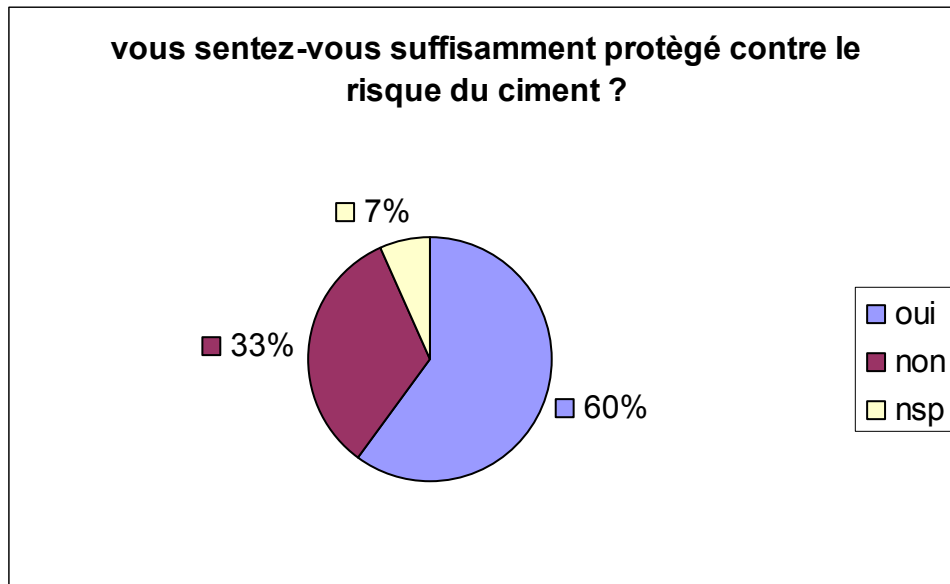
GRAPHIQUE N°4

La question : « **Pour vous, le ciment est-il un produit dangereux ?** » (graphique 5) précise la précédente. Les réponses sont cohérentes et appellent la même conclusion ; il est certain que l'on peut douter de la motivation à se protéger de 38 % de personnes pour lesquelles le ciment n'apparaît pas comme dangereux. Il est non moins certain qu'il faut faire la part dans ces réponses de l'absence d'information, du déni du risque voire pour certains d'un zeste « d'humour » !



GRAPHIQUE N°5

Même remarque pour la question « ***Vous sentez-vous suffisamment protégé contre les risques du ciment ?*** » (graphique 6). A noter que l'incertitude semble gagner par rapport aux questions précédentes comme l'indique le nombre fléchissant des réponses positives. Peut-être (certainement) un tel questionnaire est-il déjà par lui-même un acte de communication et en cela porteur d'un message.



GRAPHIQUE N°6

COMMENTAIRES LIBRES SUR LA PERCEPTION DU RISQUE CIMENT :

Rapportons textuellement quelques verbalisations :

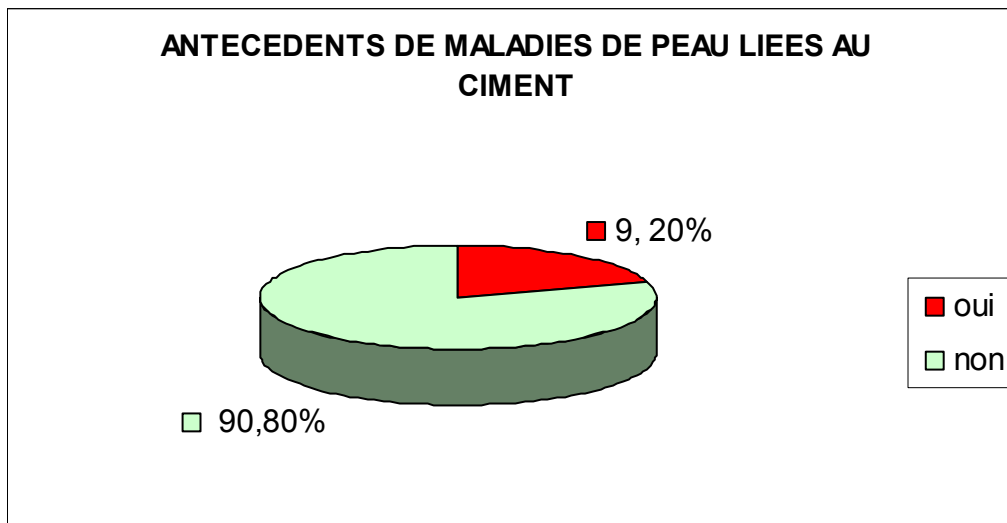
- « le ciment est moins sain qu'avant, avec tout ce que l'on met dedans maintenant »,
- « peut être dangereux pour certaines personnes ».

Elles suggèrent là encore un manque d'information :

- sur le ciment
- mais surtout sur les nombreux additifs et produits de cure dont les risques sont le plus souvent totalement inconnus des intéressés.

4.5 L'expérience personnelle des maladies liées au ciment

- **Les antécédents personnels** : Près de 10 % des salariés ont une expérience personnelle de lésion due au ciment. Parmi les cas qui ont été rencontrés, il s'agit toujours de lésions d'irritation (non allergiques). L'absence de cas de dermite eczématiforme se justifie d'une part par un argument de fréquence, d'autre part par le fait que les sujets qui en sont atteints sont fréquemment conduits à changer de métier.



GRAPHIQUE N°7

LES PHRASES DE VERBALISATION :

Après brûlure au ciment chez un apprenti après un mois de travail, ne prenant aucune précaution :

- « je touchais le ciment avec les mains »
- « suite à une brûlure à la main : le pharmacien m'a donné une bonne crème ».

Ceci indique le manque de formation au risque qui est nécessaire dès l'entrée dans la profession.

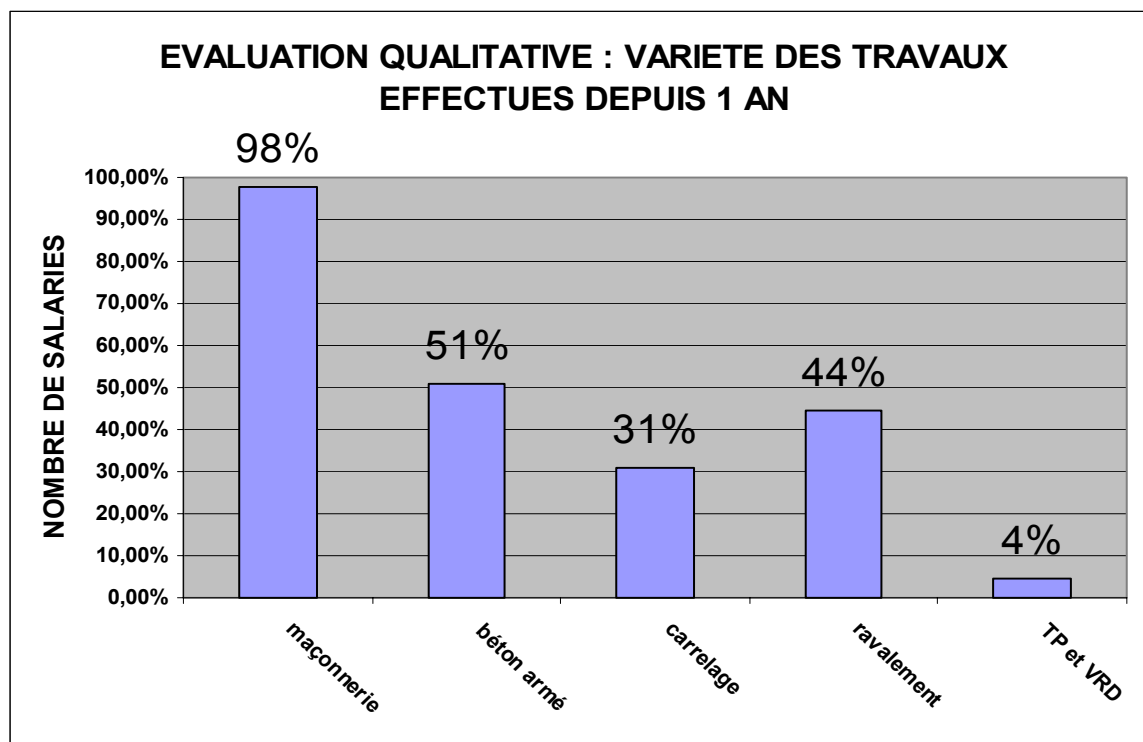
4.6 LES TACHES EFFECTUEES

4.6.1 EVALUATION QUALITATIVE (Graphique 8)

Cette évaluation est menée par interview. Elle fait l'inventaire des différents types de travaux accomplis habituellement depuis un an. L'expérience montre que ce type de recherche apporte des informations relativement fiables. Les résultats indiquent :

- que le métier de base est pour la plupart la maçonnerie de bâtiment (98%). L'exception est constituée par un petit pourcentage de maçons de travaux publics.
- que les travaux de béton armé concernent la moitié des salariés.
- que les travaux mettant en œuvre des liants hydrauliques (carrelage, ravalement de façade) sont très fréquents.

La variété des tâches est attestée par le total des pourcentages supérieur à 200%. Il faut ici se souvenir que l'enquête a été essentiellement conduite auprès de PME et TPE. Les travaux y sont très diversifiés : neuf et rénovation, maçonnerie et béton armé et souvent carrelage et ravalement. La polyvalence est la règle pour les salariés les plus qualifiés. Les entreprises les plus importantes mettent davantage en œuvre le béton (notamment béton prêt à l'emploi). Mais cette forme de travail (coffreur-bancheur) n'y est pas exclusive. Les résultats auraient été différents si l'enquête avait inclus des entreprises générales appartenant à des grands groupes (Bouygues, Eiffage, Vinci). Là, des coffreurs quasi spécialisés dans le béton armé (voiles banchés, planchers) auraient été la règle.



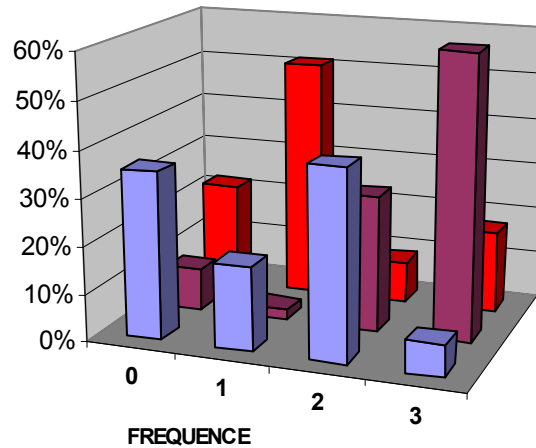
GRAPHIQUE N°8

4.6.2 MODE DE PREPARATION DES PRODUITS à base de ciment (graphique 9)

La méthode la plus utilisée (classe 3 du graphique correspondant à plusieurs fois par semaine)) reste de loin la bétonnière de chantier. Le béton prêt à l'emploi, livré en toupie, est fréquent (plusieurs fois par mois). 30 % des salariés ne mettent jamais de béton prêt à l'emploi en œuvre. La préparation manuelle (à la pelle) des mortiers reste fréquente pour 30 % des maçons. Même observation que précédemment sur les travaux et le type d'entreprise. En grande entreprise la centrale à béton, parfois installée sur le chantier, aurait été la méthode de loin la plus fréquente.

Nous verrons plus loin que le travail à la bétonnière génère des poussières de ciment inhalables qui constituent un risque signalé par certains utilisateurs.

MODE DE PREPARATION DES PRODUITS A BASE DE CIMENT



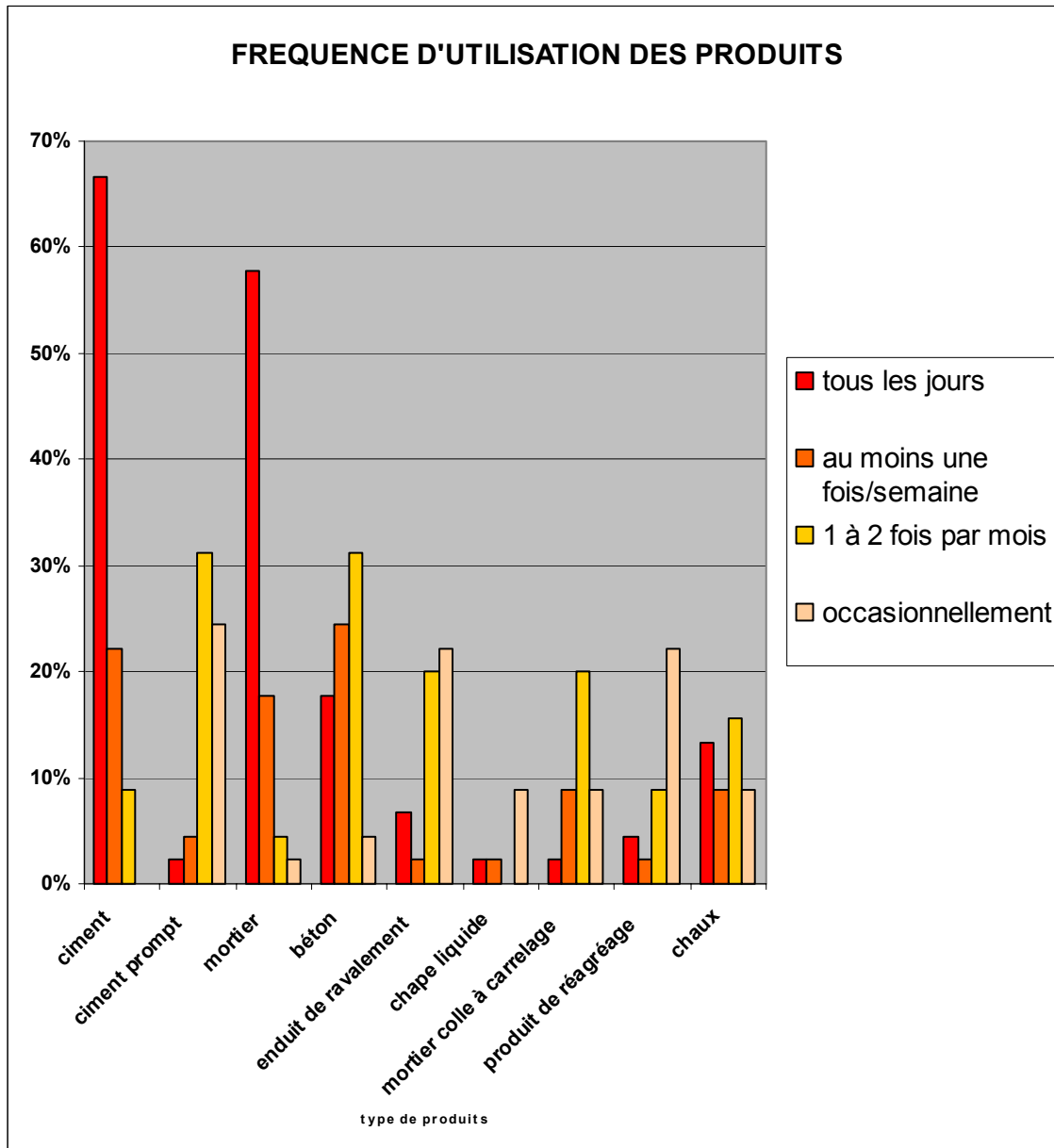
■ centrale à béton ■ bétonnière de chantier ■ préparation manuelle

GRAPHIQUE N°9 _ Les fréquences sont 1 : au moins une fois/mois
2 : au moins une fois/semaine
3 : au moins une fois/jour

4.6.3 EVALUATION QUANTITATIVE DE LA FREQUENCE D'UTILISATION (graphique 10)

Tout naturellement, la fréquence d'utilisation du ciment est quotidienne pour les 2/3 des sujets interrogés. La forme principale est le mortier qui signale dans nos régions l'emploi des parpaings.

On constate par ailleurs la fréquence de l'utilisation occasionnelle de ciment prompt particulièrement agressif pour la peau. L'utilisation de chaux hydraulique n'est pas exceptionnelle essentiellement en rénovation.



GRAPHIQUE N°10

4.7 LES EPI : disponibilité et utilisation réelle (graphique 11 et 12)

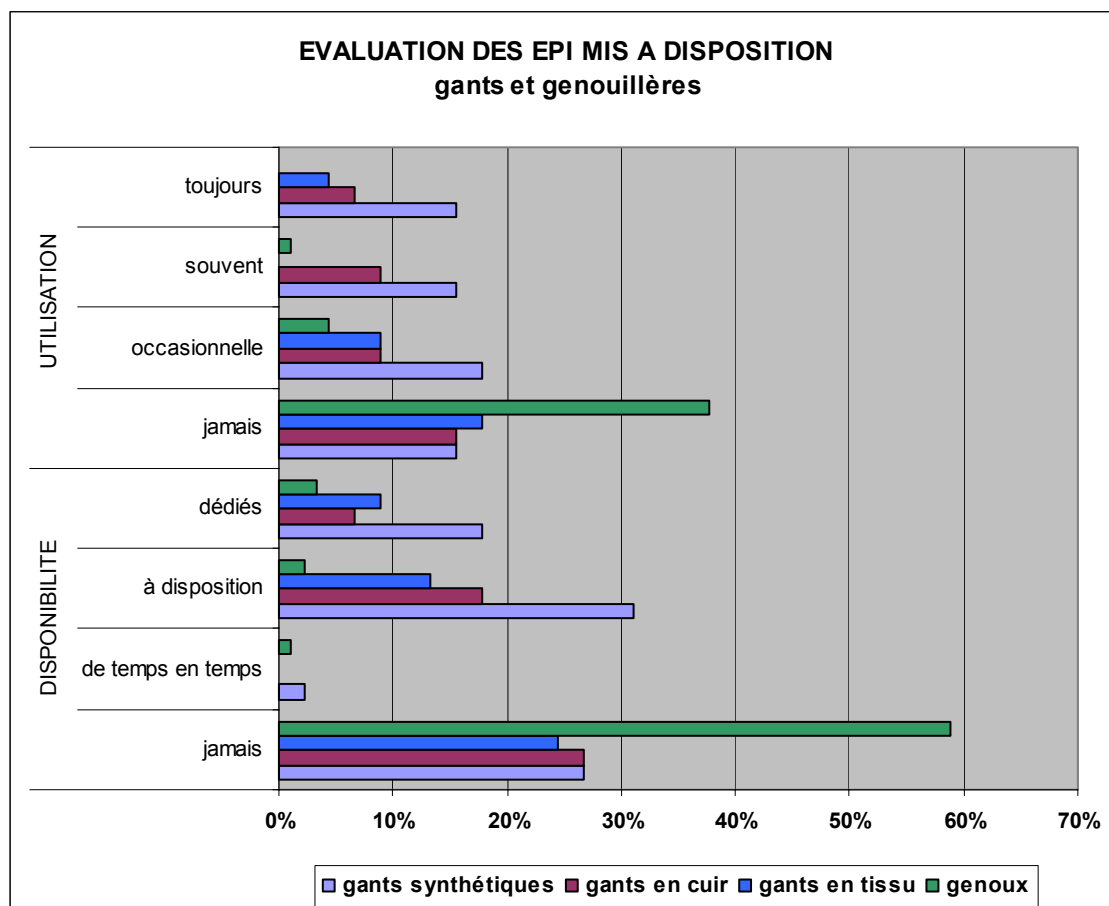
Il s'agit ici de comparer la mise à disposition des EPI et leur degré d'utilisation réelle. Deux graphiques sont proposés : le premier concernant des entreprises orientées vers la maçonnerie, le second des entreprises plus orientées vers le béton armé.

On note que le port de gants « toujours » et « souvent » ne concerne que la moitié des sujets. Ces réponses sont corrélées avec des disponibilités du même ordre de grandeur. Les protections de genoux ne concernent qu'une minorité de salariés. Le besoin s'en fait-il sentir ? Cependant nous avons vu la fréquence des travaux de carrelage et de nombreuses tâches en maçonnerie et en béton armé s'effectuent en posture agenouillée.

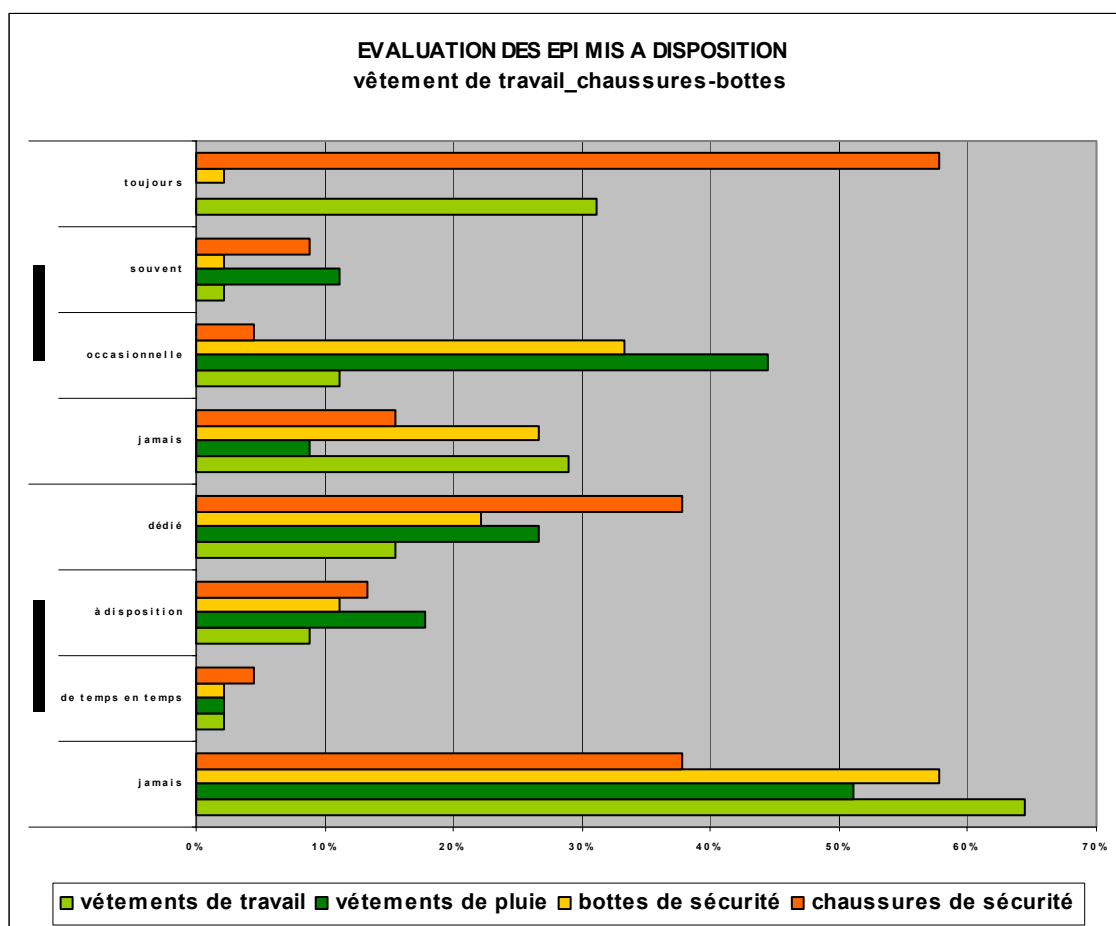
Parmi les autres équipements de travail, les vêtements de travail ne sont pas proposés par les entreprises dans les 2/3 des cas ; les chaussures de sécurité, dans 1/3 des cas.

On identifie ici deux ordres de problèmes :

- la fourniture aux salariés d'un paquetage complet est loin d'être totalement acquise.
- le problème de la **logistique des approvisionnements en EPI** sur les chantiers et notamment sur les petits chantiers. Nous remarquons en effet dans notre expérience que faire parvenir au bon moment et au bon endroit l'équipement de protection adéquat pour protéger d'un risque parfois très ponctuel (bruit, poussière ...) est loin d'être une opération facile dans le bâtiment. L'escamotage de la difficulté réelle de cette logistique, la motivation souvent incertaine des intéressés, soutenue par le manque d'information et de formation au risque (ce dernier le plus souvent totalement absent en petite structure) explique les raisons des carences que l'on peut encore si souvent déplorer.



GRAPHIQUE N°11



GRAPHIQUE N°12

4.8 LE DEGRE DE SATISFACTION PAR RAPPORT AUX EPI

(graphique 13)

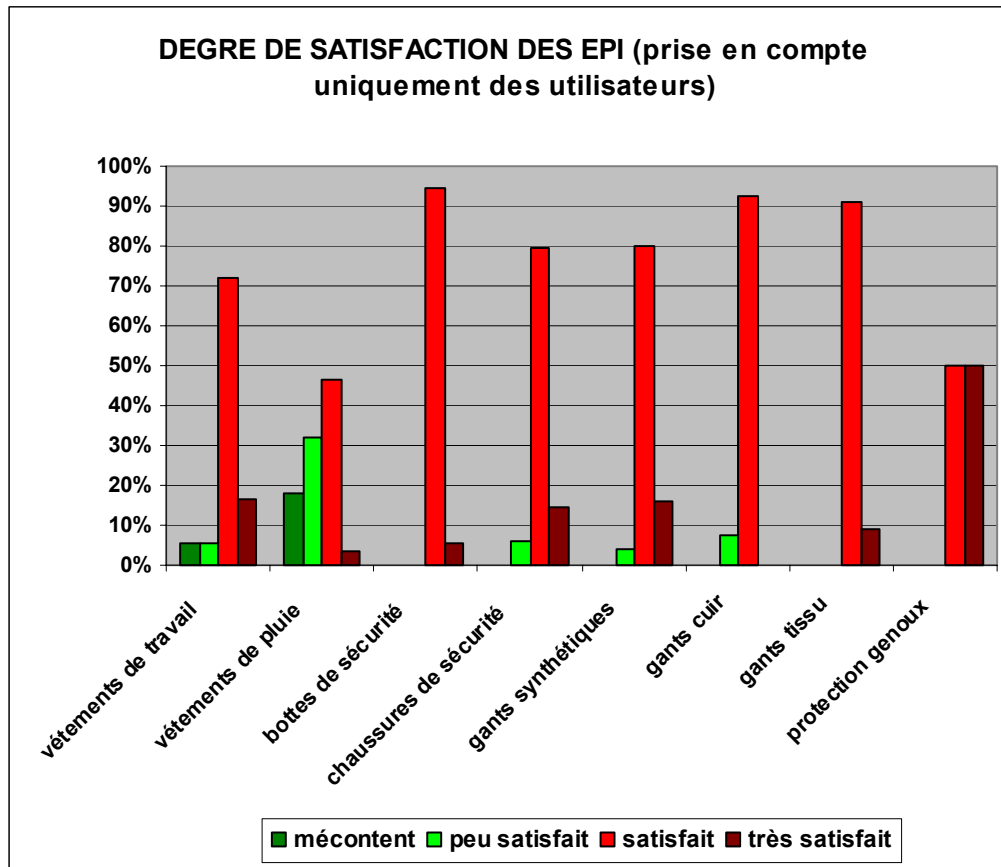
Ce point est particulièrement important au regard de la protection à l'égard du ciment. En effet, le port des protections pour ce risque est nécessairement prolongé. Les critères de confort et d'adéquation aux tâches (sous l'aspect par exemple de la dextérité) deviennent cruciaux.

Pour les gants les réponses sont ici assez univoques : les utilisateurs se déclarent en grande majorité satisfaits, quelle que soit la matière : synthétique, tissu, cuir. Ceci est un peu surprenant pour ces deux dernières catégories plus adaptées aux manutentions qu'au contact avec le ciment. Mais il est certain que l'agression mécanique des mains liée aux manutentions répétées d'agglomérés sont un facteur d'inconfort souvent beaucoup plus nettement perçu (en hiver) que le contact avec le ciment. Cette dimension doit évidemment faire l'objet de toutes les attentions.

Pour les vêtements de travail, ce sont tout naturellement les vêtements de pluie qui l'objet des réserves les plus nombreuses. Il est certain que ces vêtements ne font pas l'objet des raffinements techniques comparables à ceux appliqués aux sports d'hiver ou à la navigation de plaisance.

Il faut cependant bien constater que la durée de vie de ces vêtements est extrêmement brève du fait des déchirures, marques d'usure (genoux) etc ... qui font que ces équipements sont volontiers considérés comme des « consommables ». Ce mode d'utilisation n'invite guère à des investissements lourds.

Les chaussures de sécurité ne font pas l'objet de réserves particulières, de même que les bottes de sécurité.



GRAPHIQUE N°13

4.9 Les verbalisations (question ouverte) :

A propos du motif principal d'absence d'utilisation des EPI et notamment des gants ?

- raisons personnelles (pour les mains) :

« on ne sent pas ses doigts avec des gants, j'ai toujours travaillé sans gants »

« très peu pratique pour le travail »

« on ne peut pas travailler avec des gants »

« je n'aime pas travailler avec des gants »

« gêne lors d'utilisation d'outils, à la dextérité (fil à plomb) »

« très peu pratique pour la pose de briques et de silex »

« j'utilise des gants quand je ne suis plus en contact avec le ciment, pour la manutention d'agglos »

« j'aime avoir les mains à l'air libre »

« je mets des gants uniquement lors de l'utilisation de ferraille »

« je n'en ai pas l'habitude »

« j'oublie »

« gênant à la chaleur, sudation en été »

« uniquement quand il fait froid l'hiver »

« plus souvent l'hiver ou par temps de pluie »

Ces motifs sont sans surprise. Ils se regroupent dans les grandes rubriques suivantes :

- l'inadéquation aux exigences de dextérité (travaux fins),
- l'inconfort (sudation),
- les habitudes voire les traditions (et là un vaste chapitre qui nous ferait sortir du sujet),
- choix d'utilisation partielle dans des situations d'inconfort variables selon les sujets : froid, manutention ...

- raisons non personnelles (pour les mains) :

« j'achète moi-même les gants en cuir » (ce qui peut signifier qu'on ne les utilise qu'avec parcimonie),

« EPI non fournis »

- Pour les autres EPI et vêtements :

« vêtements non fournis »

« j'achète moi-même mes vêtements de travail et EPI » (remarque idem ci-dessus)

« je ne supporte pas les chaussures de sécurité ou les bottes »

« les chaussures prennent l'eau, qualité médiocre »

« vêtements de travail trop fragile »

« bottes caoutchouc personnelles, non de sécurité »

« on ne peut pas travailler avec des vêtements de pluie »

« je ne pense pas aux chaussures de sécurité »

« les chaussures de sécurité sont trop froides l'hiver »

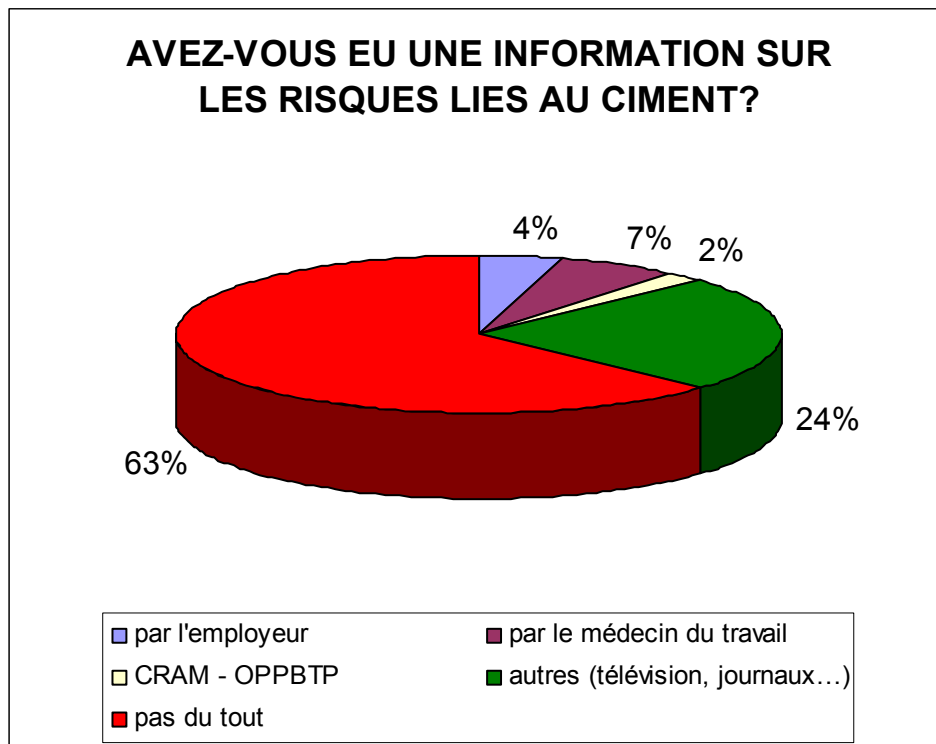
« les chaussures de sécurité sont peu pratiques pour faire du carrelage »

« je mets un coussin sous mes genoux »

Là encore, on retrouve des thèmes identiques à ceux évoqués pour les gants :

- inadéquation par rapport aux exigences des chantiers,
- inconfort,
- absence de fourniture par les entreprises.

4.10 Les besoins en matière de formation au risque (graphique 14)



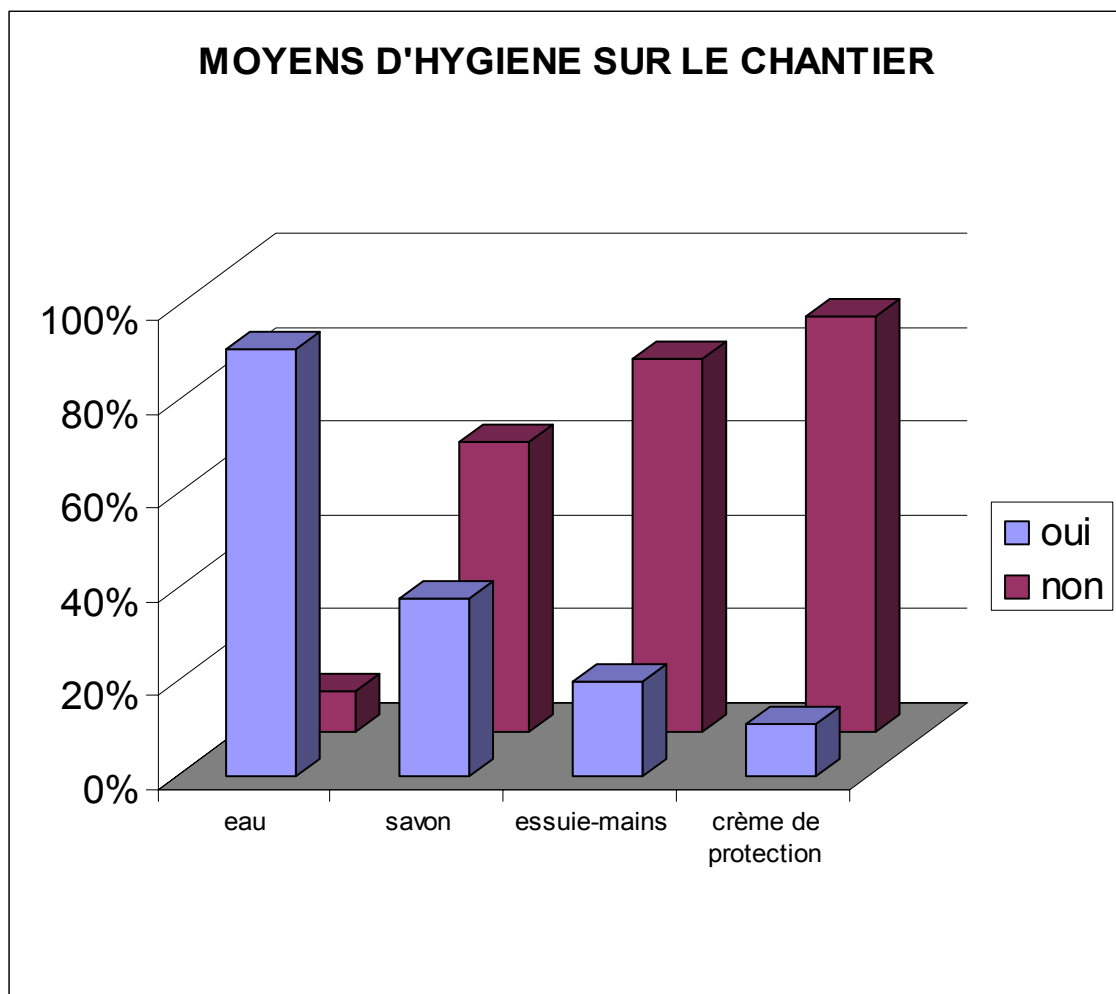
GRAPHIQUE N°14

Le manque d'information apparaît ici criant : près des 2/3 des sujets disent ne pas avoir reçu d'information sur le risque-ciment. Rappelons qu'il s'agit d'une perception des intéressés qui ne préjuge pas de ce qui a été fait et oublié, par exemple lors de l'apprentissage.

Néanmoins cette seule question souligne clairement l'urgence d'une action de formation. On note au passage l'importance relative des médias et notamment de la télévision.

4.11 Les moyens d'hygiène offerts en chantier (graphique 15)

Ce schéma illustre bien qu'en dehors de l'eau (et encore pas dans tous les cas ce qui permet de s'interroger sur la méthode de préparation des mortiers) les moyens d'hygiène apparaissent plutôt défaillants. Les crèmes de protection incluent la protection proprement dite et d'autre part les soins contre le dessèchement de la peau (en dehors des traitement type corticoïde). On note qu'elles ne sont pratiquement pas employées par les salariés dans l'enquête.



GRAPHIQUE N°15

VERBALISATION SUR L'UTILISATION DES « CREMES DE PROTECTION » :

Les avis positifs :

« toutes les crèmes donnent des cassures (ex ; NIVEA) sauf la Neutrogena »,

« crème Neutrogena le soir »,

« crème NIVEA matin et soir lors de coupures aux mains »

« utilisation d'une crème personnelle (marque ?) »

« utilisation de BIAFINE en crème de protection »

« pas besoin de crème de protection »

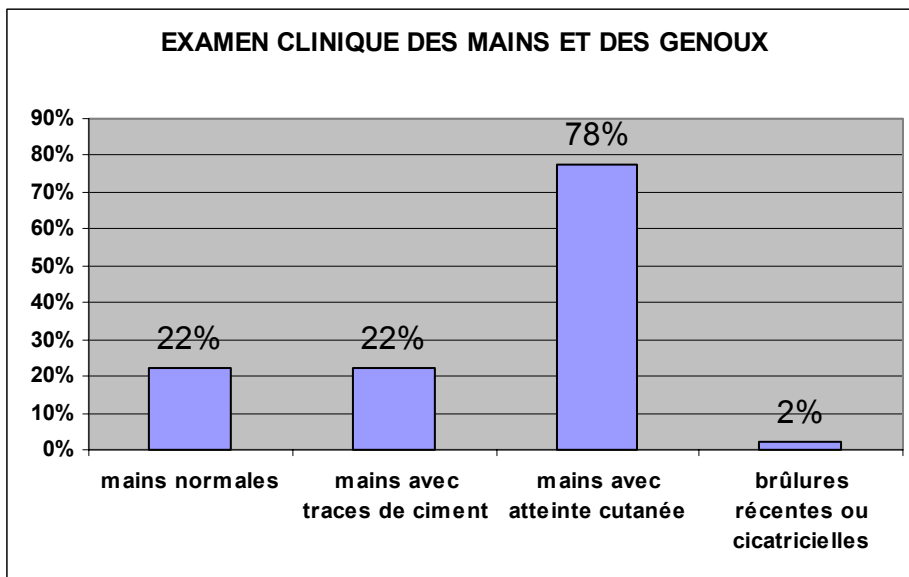
« je graisse ma peau l'été avec de la glycérine »,

« j'utilise du DERMOFIL un tube par mois ».

4.12 Résultats de l'examen clinique

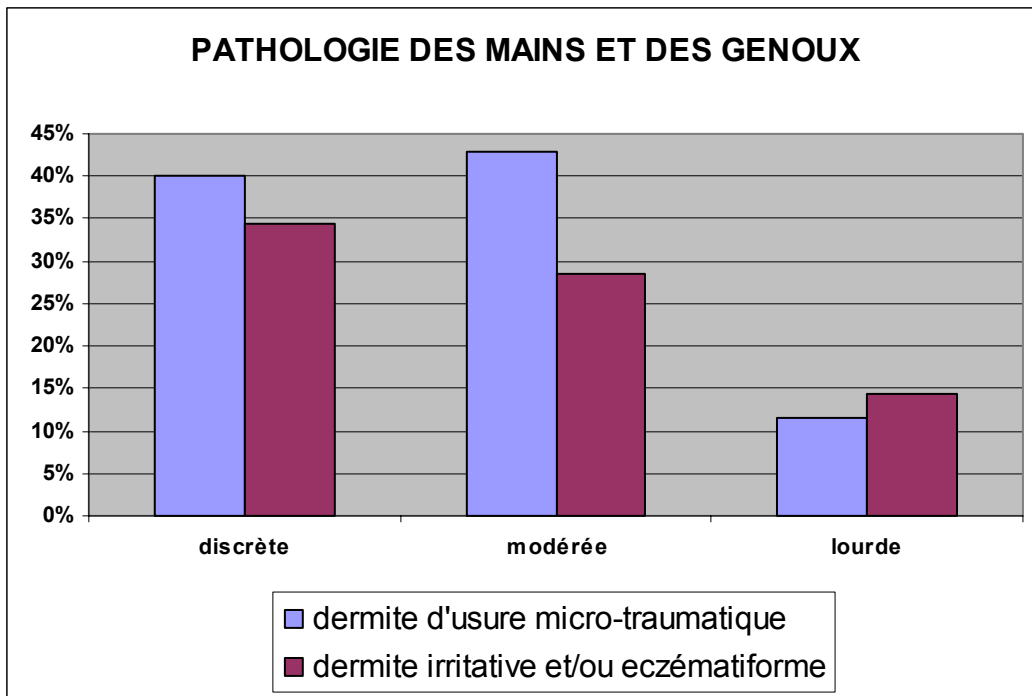
(graphique 16 et 17)

Des signes de dermite d'usure sont présents dans 78 % des cas.
On remarque une cicatrice récente (moins de 15 jours) croûteuse de l'avant-bras et du poignet droit, induite par du béton.



GRAPHIQUE N°16

On note la grande fréquence des lésions modérées à lourdes des mains. On note sur le graphique suivant (17) l'intrication quasi constante des deux types de lésions. Le total lésions modérées plus lésions lourdes dépassent 50% des sujets.

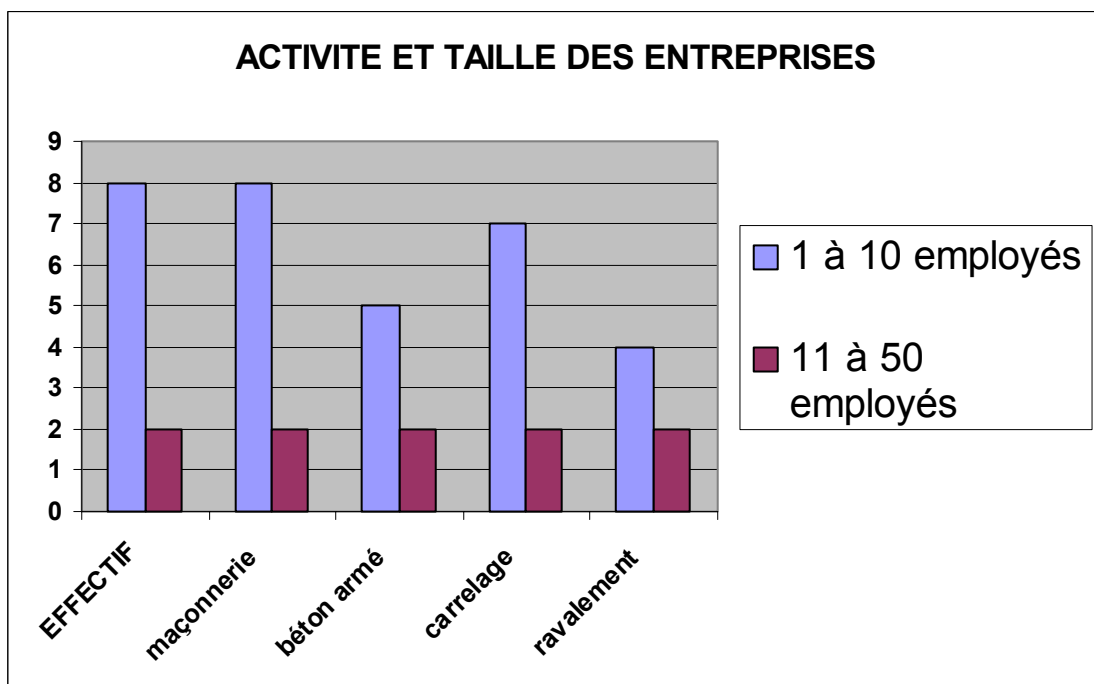


GRAPHIQUE N°17

5. RESULTATS DE L'ENQUETE AUPRES DES EMPLOYEURS

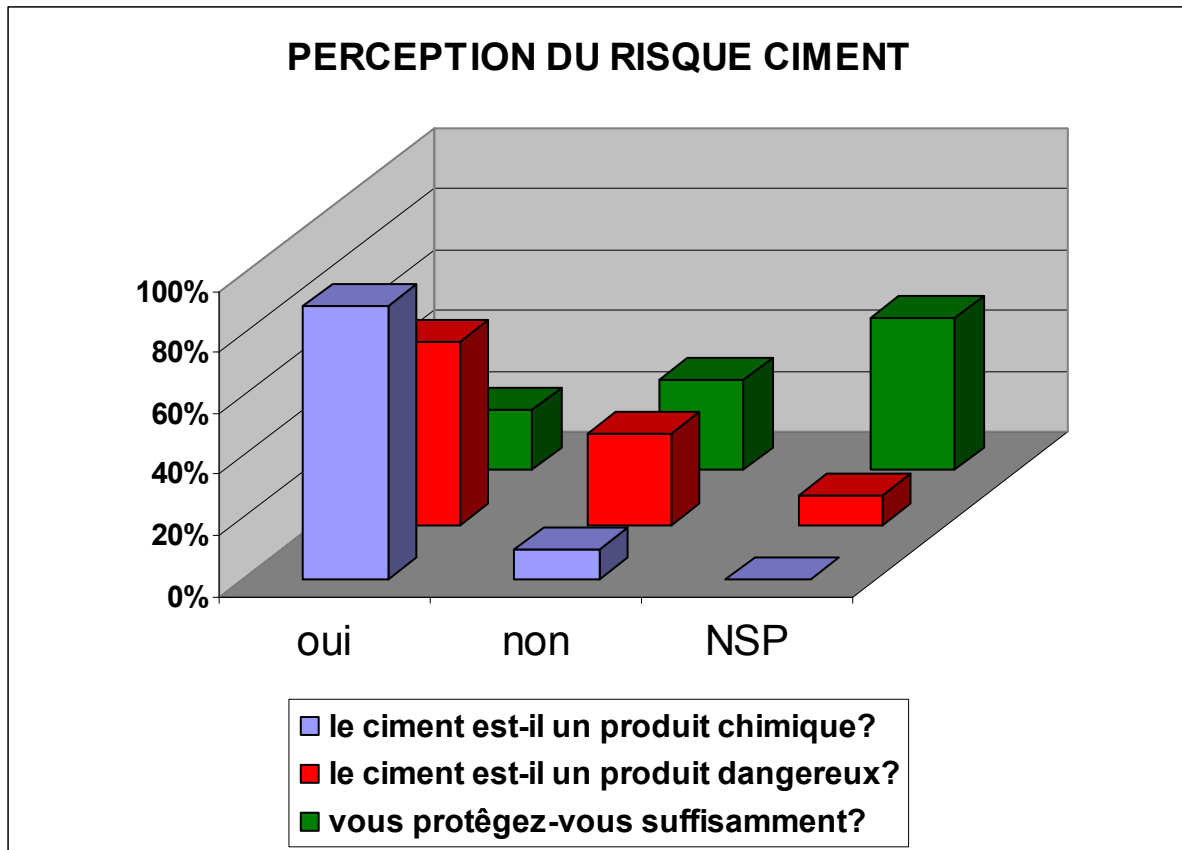
5.1 Taille des entreprises (graphique 18)

Les entreprises enquêtées sont en grande majorité TPE de moins de 10 salariés. Les remarques sont ici les mêmes que pour les salariés.



5.2 Perception du risque-ciment par les employeurs (graphique 19)

Pour près de 80% des employeurs, le ciment est un produit chimique mais il ne constitue un risque que pour environ 50%. Pour ceux qui utilisent eux-mêmes le ciment (la quasi-totalité en TPE), moins de la moitié estiment se protéger suffisamment. Ces données sont un peu paradoxales ; elles signalent surtout des habitudes de facilité que rien ne vient infléchir.



GRAPHIQUE N°19

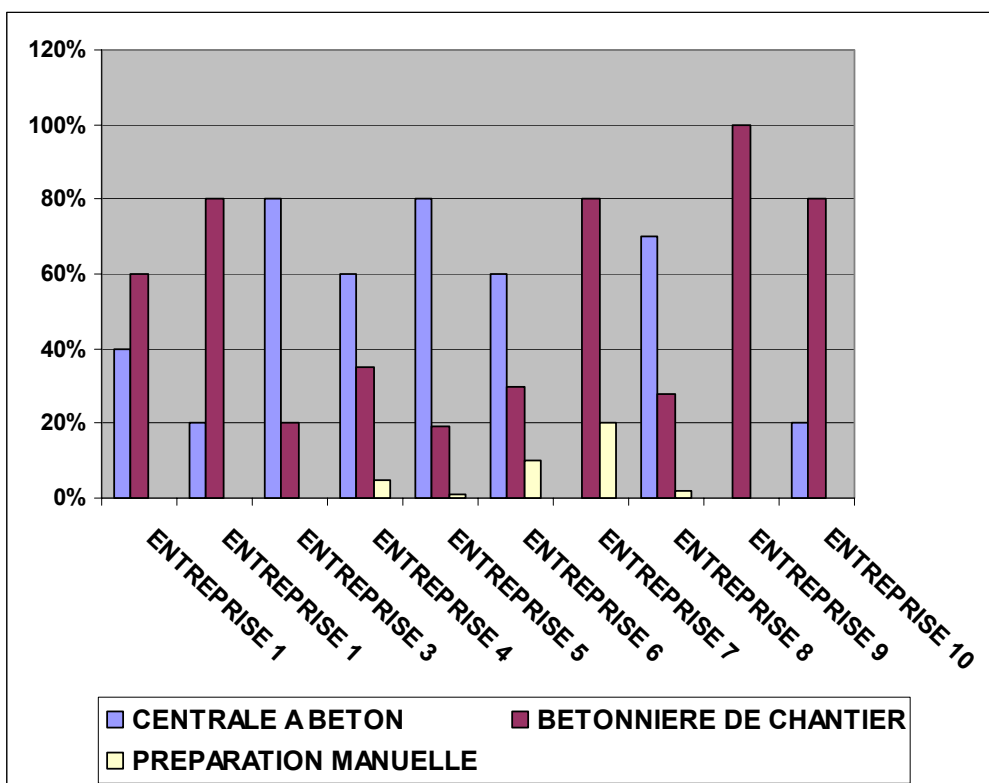
Les verbalisations spontanées :

Un employeur pose la question suivante : « **existe-t- il un risque de stérilité avec le ciment ou ses dérivés ?** », (« plusieurs cas connus de stérilité chez les maçons dans la région » dixit).

5.3 Modes de préparation des produits du béton (graphe 20 et 21)

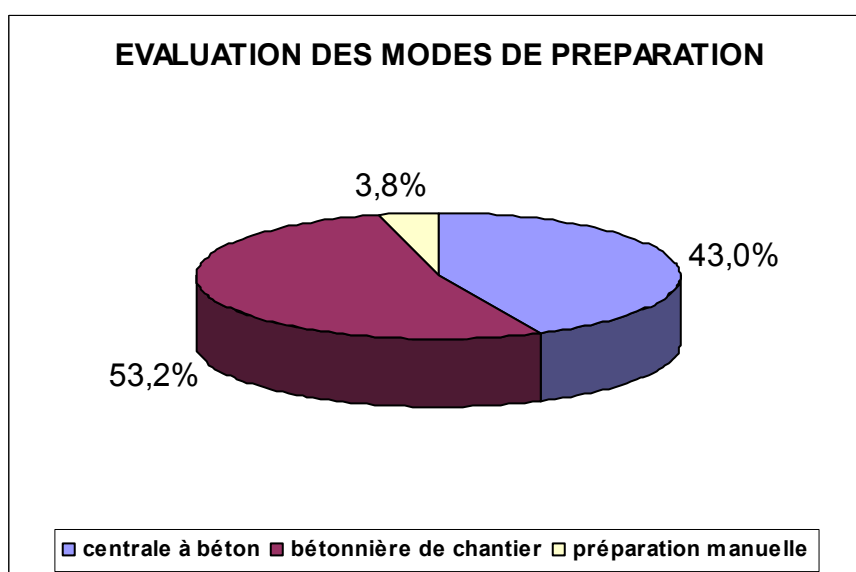
Ce schéma montre bien les deux types d'entreprises en fonction de leur activité :

- plutôt maçonnerie traditionnelle avec utilisation privilégiée de la bétonnière de chantier.
- plutôt béton armé avec utilisation privilégiée du béton prêt à l'emploi.



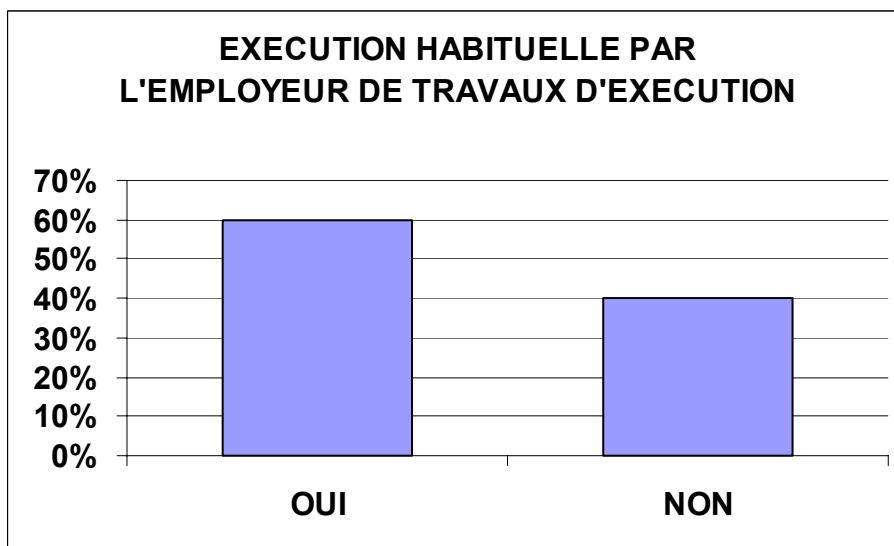
GRAPHIQUE N°20

Le résultat recoupe celui des salariés.



GRAPHIQUE N°21

Dans les TPE, les employeurs participent aux travaux d'exécution.



GRAPHIQUE N°22

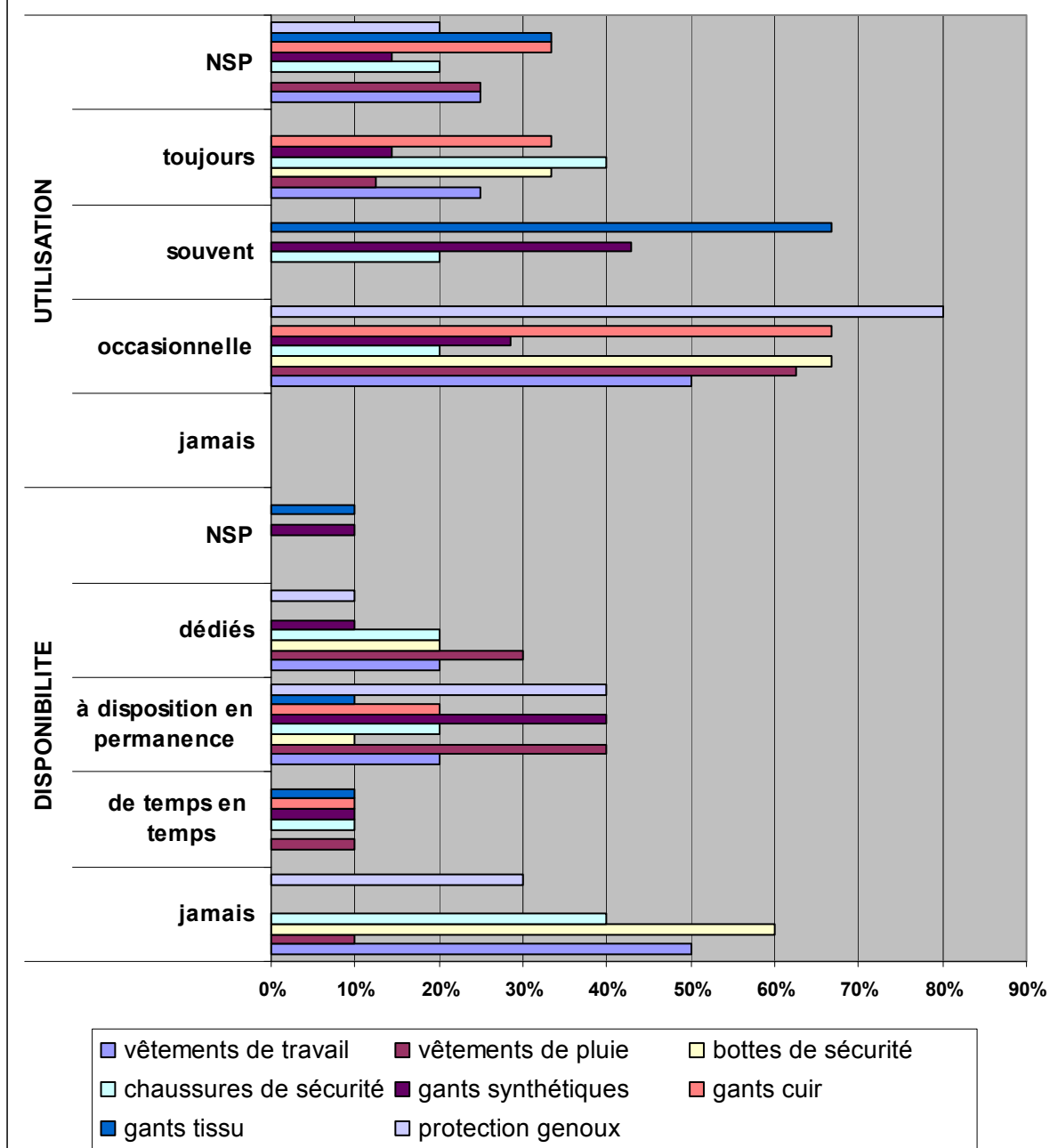
5.4 Bilan des EPI mis à disposition dans l'entreprise (graphique 23)

Les résultats obtenus se superposent assez bien aux résultats du questionnaire salariés. Il indique en ce qui concerne les gants que le total matériel fourni + matériel personnellement dédié atteint 100%. Cette estimation diverge sensiblement des informations recueillies auprès des salariés selon lesquelles aucun de ces matériels n'était fourni dans 25%. Une explication possible et déjà signalée est le mauvais acheminement des matériels en lieu et en temps opportuns. Ce que nous avons appelé la question de la logistique des EPI.

Pour ce qui concerne les autres familles d'EPI, ce qui devrait constituer le paquetage pour les salariés de ces métiers est loin d'être effectivement fournis en totalité et constamment.

Sans entrer davantage dans les détails, il convient donc de noter que des progrès restent indispensables !

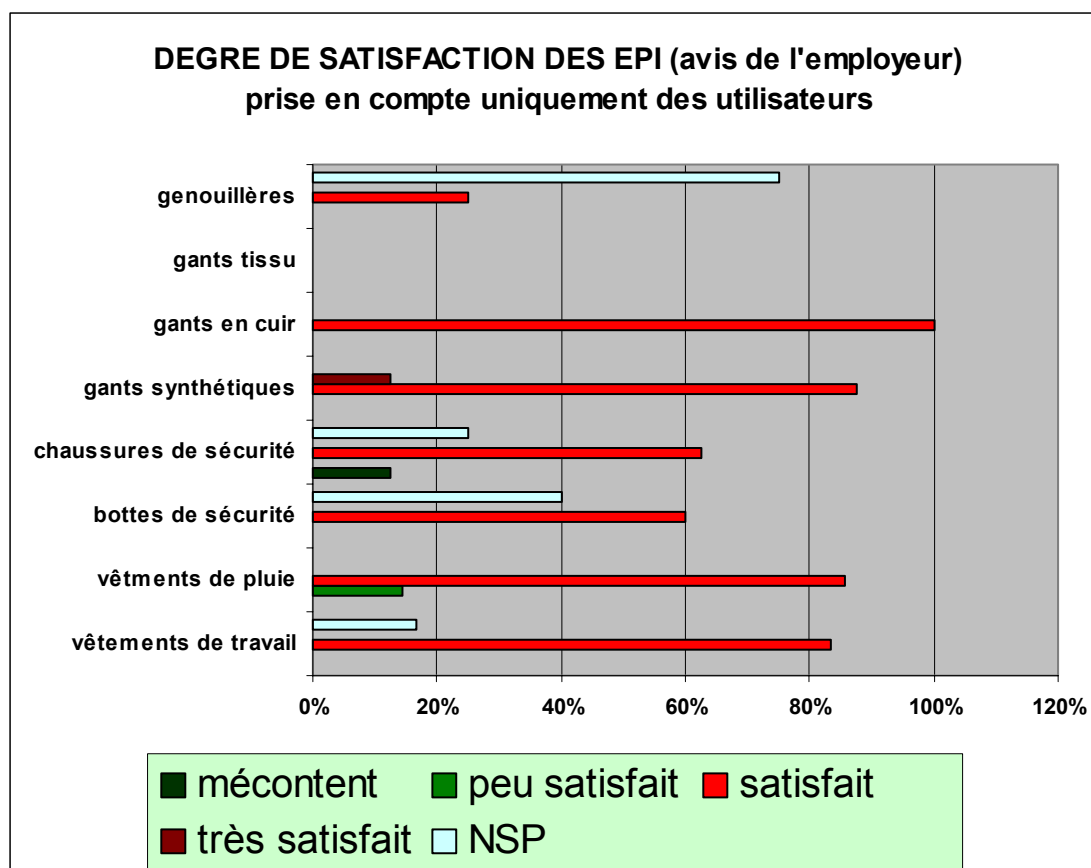
MISE A DISPOSITION ET UTILISATION DES EPI DANS L'ENTREPRISE



GRAPHIQUE N°23

5.5 Les employeurs sont-ils satisfaits des EPI ? (graphique 24)

Lorsqu'ils sont eux-mêmes utilisateurs, les employeurs sont dans l'ensemble satisfaits des équipements. Les réponses sont cohérentes par rapport à celles des utilisateurs salariés.



GRAPHIQUE N°24

5.6 Que souhaitent les employeurs comme aide de la part des fournisseurs d'EPI et des organismes de sécurité ?

(QUESTION N°7 : que souhaiteriez vous comme aide de la part des fournisseurs d'EPI et des organismes de sécurité ?)

Les réponses (sous forme de verbalisations) sont :

- « rien » (réponse la plus fréquemment formulée)
- « je ne vois pas grand-chose : il y a beaucoup de choix, on trouve de tout »,
- « il faut agir sur les ouvriers pour les inciter à porter des gants »,
- « que tous les équipements de sécurité soient fournis et gratuits, permettant de les changer plus souvent »,

- « j'aimerais connaître la composition exacte des adjuvants et les ciments ».

Ces propos nous suggèrent :

- Un manque d'information à propos du choix des EPI et l'étude d'adéquation par rapport aux tâches. Nous sommes fort loin des règles énoncées par les organismes de référence (voir CND n°158 et 160- points de repères concernant les conditions d'emploi des EPI-).

- Le poids de l'argument économique (et là quelles naïvetés).

- La question (complexe) de la compliance des salariés au port des EPI.

Il est certain que les conditions bien connues en milieu industriel pour une compliance maximale sont bien difficiles à réunir sur les chantiers des TPE du BTP.

- La dernière phrase rappelle heureusement la nécessité d'une bonne information des utilisateurs sur les risques potentiels des produits chimiques.

Les deux dernières remarques ouvrent un large champ d'intervention en matière de rôle des services de prévention et de santé au travail. Les méthodes de travail restent cependant à mettre au point.

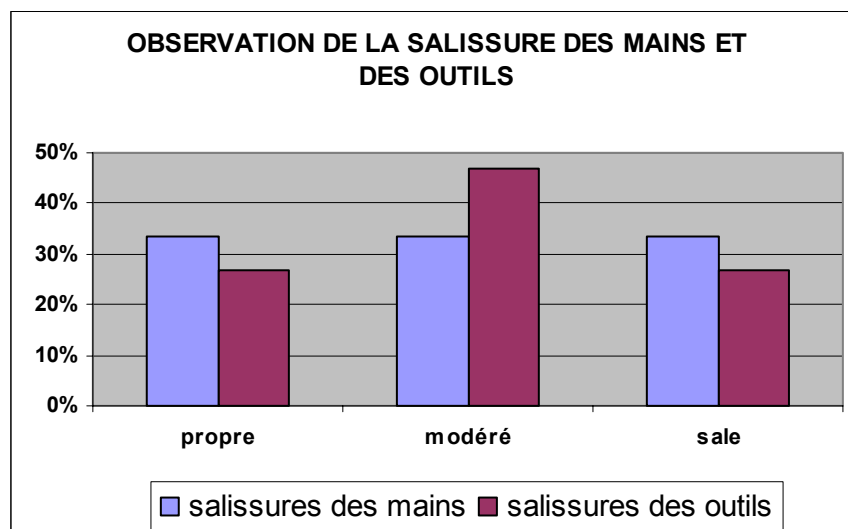
6. LES OBSERVATIONS DE CHANTIER

Quinze chantiers ont été visités. L'objectif était la validation sur le terrain des informations recueillies lors des interviews. On trouvera en annexe la grille d'observation.

6.1 Les traces (graphique 25)

La réalité du contact avec le ciment a été objectivée dans un premier temps par l'observation des mains et des outils.

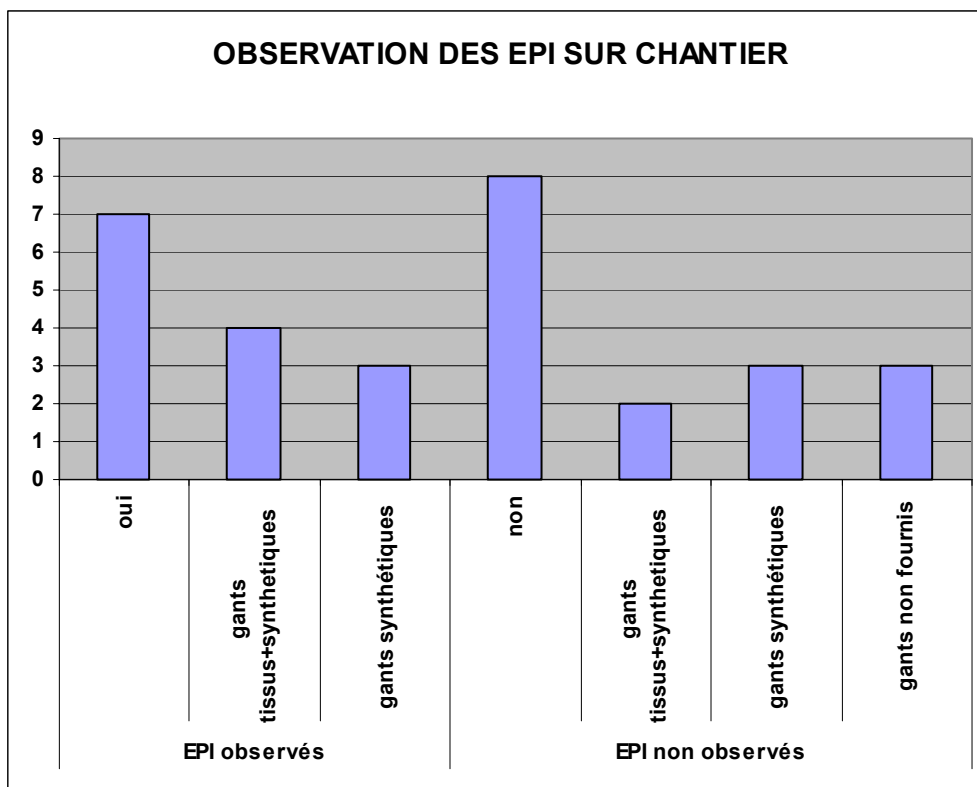
Dans les 2/3 des cas les mains présentent des traces de salissure par le ciment modérées ou intenses. L'outillage lui-même est souillé dans les 3/4 des cas.



6.2 Les EPI : utilisation pratique (graphique 26)

Ce graphique présente deux situations :

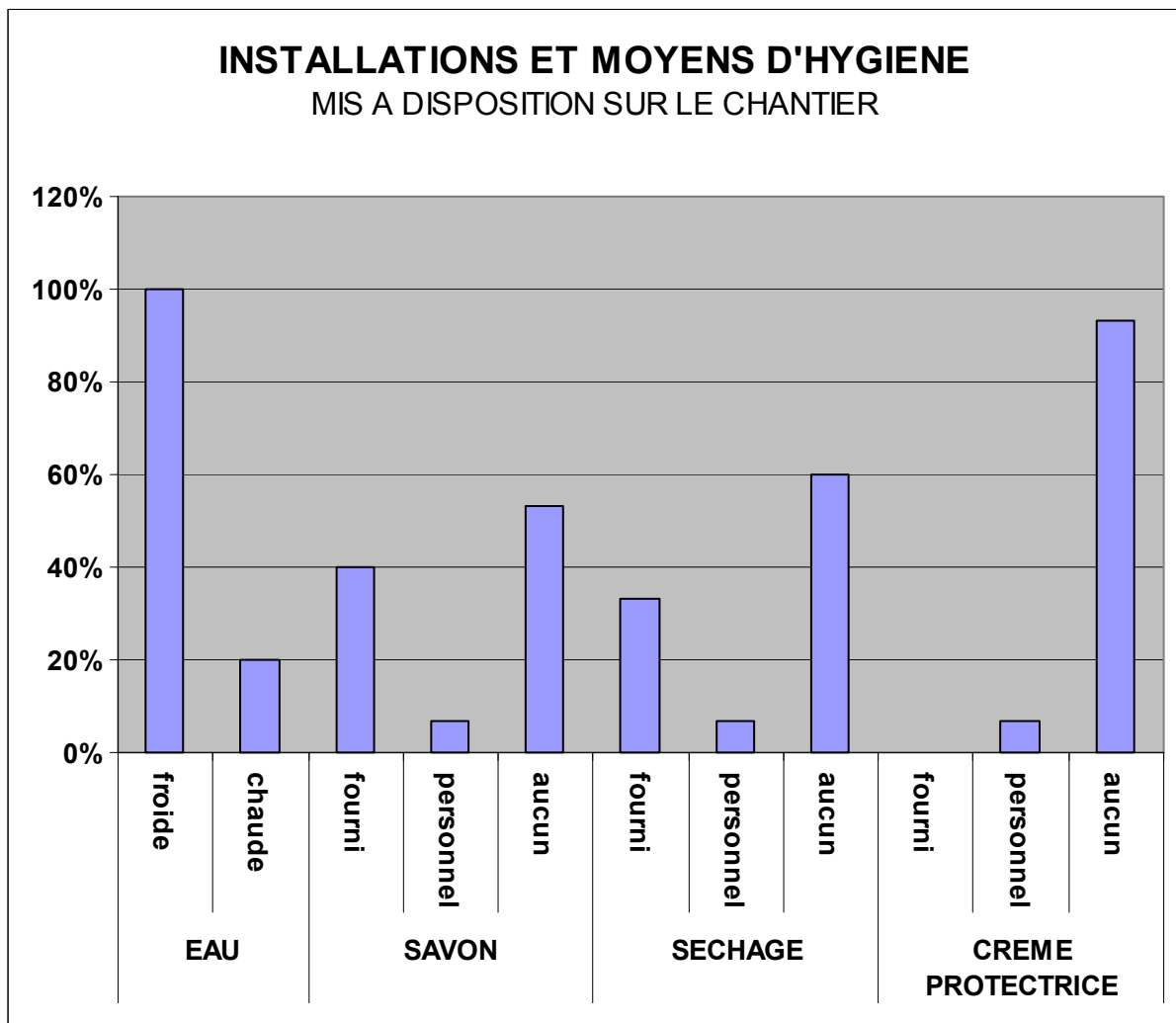
- les EPI sont effectivement portés.
- les EPI ne sont pas portés mais mis à disposition.



GRAPHIQUE N°26

6.3 Les installations et moyens d'hygiène en chantier (graphique 27)

Si on trouve de l'eau froide sur tous les chantiers, le savon n'est présent que dans la moitié des cas. Les moyens de séchage sont absents dans 60 % des cas. Les crèmes de protection et de soins ne sont jamais fournies. On n'aura pas la cruauté de faire la comparaison avec l'industrie ...



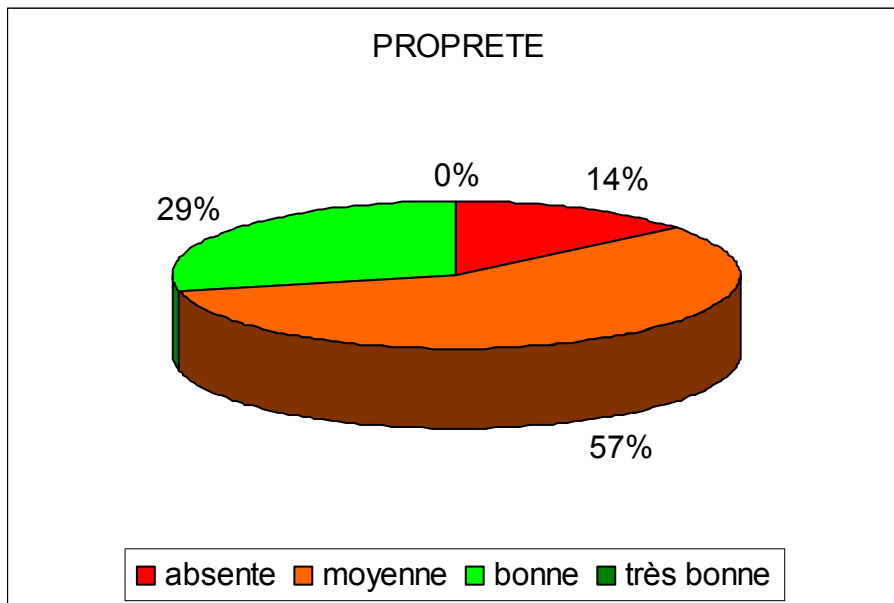
GRAPHIQUE N°27

Quelques points particuliers observés :

- Les repas se prennent au restaurant le midi.
- La camionnette de chantier sert de réfectoire.
- Le point d'eau se trouve au compteur, absence de toilettes »
- Savon type savon d'atelier : micro bille EQUINOXE GEL pour mécanique auto.

6.4 La propreté des installations de chantier (graphique 28)

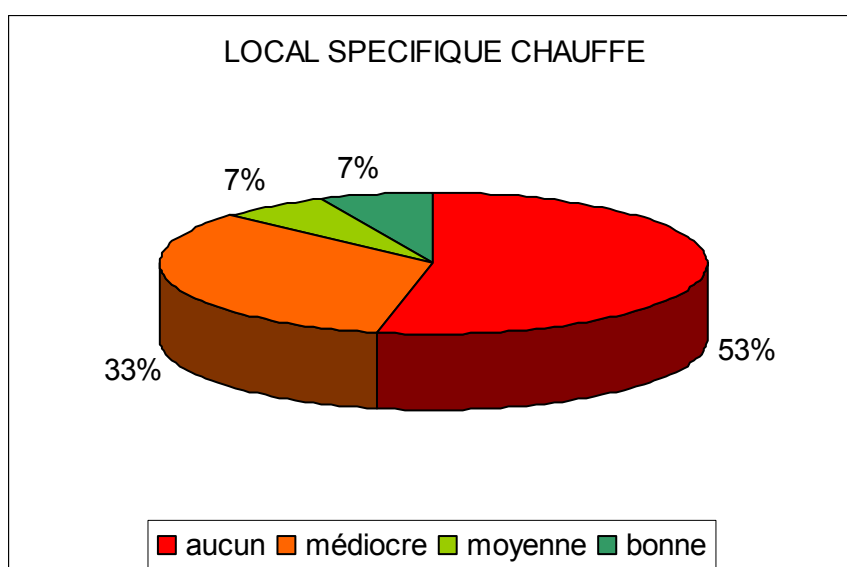
Elle est jugée « bonne » dans moins d'1/3 des cas, mauvais dans 1 cas sur 6. En fait dans les petits chantiers, les sanitaires (ou la pièce réfectoire lorsqu'elle existe) servent fréquemment de dépôt de matériel (voir ci-après). Dans ces conditions, il est impossible que la propreté soit parfaite.



GRAPHIQUE N°28

6.5 Présence d'installations spécifiques chauffées (graphique 29)

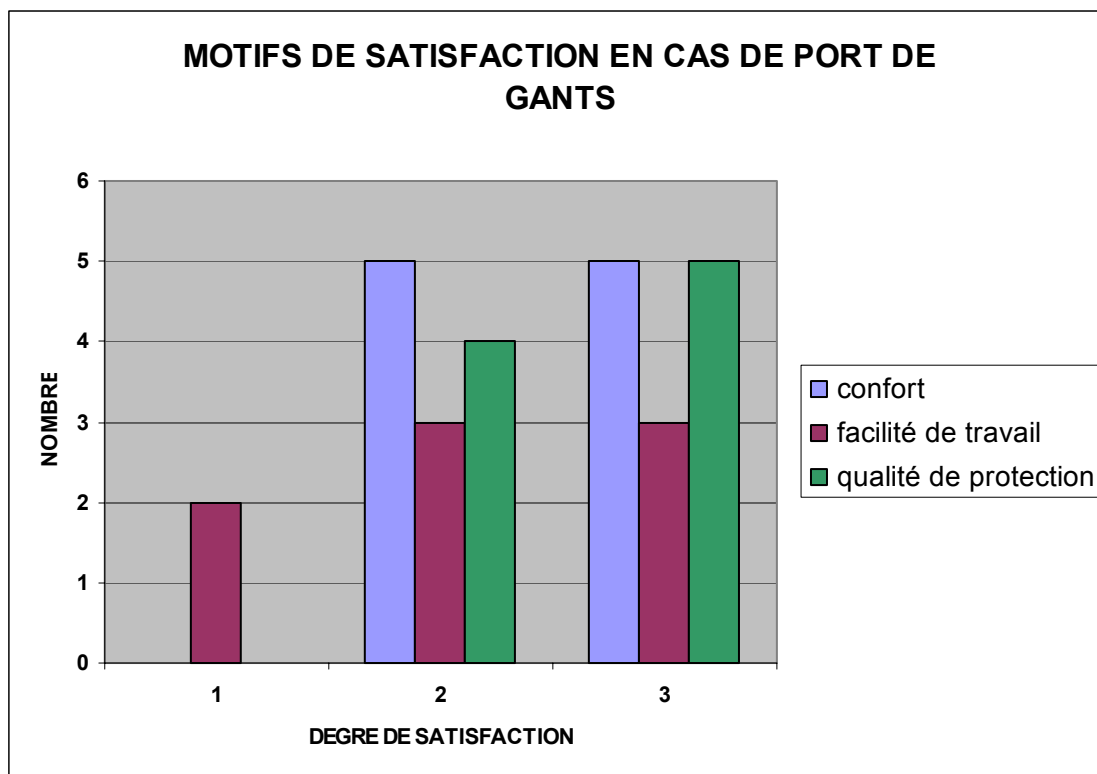
Dans la grande majorité des cas, rien n'est prévu. On peut alors s'interroger sur les conditions de séchage des vêtements de travail en cas de pluie qui impliquent de ramener les effets de travail à domicile.



GRAPHIQUE N°29

6.6 Motifs de satisfaction en cas de port de gants (graphique 30)

On peut ici s'interroger rétrospectivement sur la nuance qu'il y a pour les utilisateurs entre le confort et la facilité de travail. Ces deux notions sont probablement sinon superposables, du moins fortement liées.



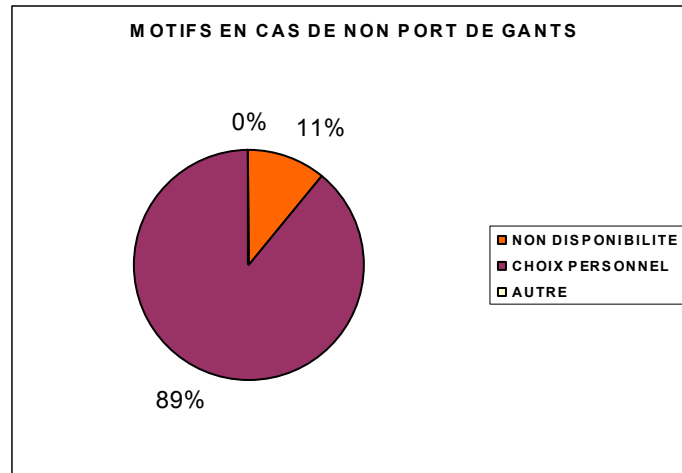
GRAPHIQUE N°30

6.7 Motifs évoqués en cas de non port des gants (graphique 31)

Sur chantier, la non disponibilité n'est retrouvée que dans 11 % des cas. Dans la grande majorité des cas, le non port de gants résulte d'après les intéressés « d'un choix personnel ». Les motifs évoqués de ce choix sont :

- Tout d'abord, la difficulté de travailler avec des gants : perte du sens tactile, manque de dextérité.
- Le manque de confort : hypersudation, sensation de chaleur excessive qui font que les gants sont davantage portés l'hiver. L'utilisation de gants inadaptés (tels les gants de ménage observés sur chantier) est évidemment un facteur défavorable

- Ces raisons sont parfois accompagnées d'explications plus vagues dans laquelle la tradition et aussi une attitude de résistance aux mesures de prévention dans laquelle les idéologies défensives de métier jouent un rôle. Ce dernier point n'est signalé que pour souligner la nécessité de communiquer.



GRAPHIQUE N°31

Les verbalisations et observations :

- « un gant sur deux suivant le type de travail »,
- « pas de gant sur la main utilisant la truelle, manutention d'agglos avec les deux gants »,
- « utilisation de gants MAPA type vaisselle, très fragile, durée de quelques jours »,
- « utilise quelques fois des gants latex sur coton tissé ».

Ces adaptations sont des réponses spontanées aux remarques précédentes.

7. CONCLUSIONS

L'incidence et la prévalence des maladies de peau liées au ciment sont certainement très sous-évaluées. La prise en charge de ces maladies en accident du travail ou en maladie professionnelle reste marginale : elle ne concerne en pratique que les brûlures les plus graves et les lésions eczématiformes importantes, notamment lorsqu'elles ont un impact sur l'avenir professionnel. A coté de ces cas, les atteintes modérées de la peau, qui souvent feront le lit d'atteintes graves ultérieures, ne sont pas déclarées quoique très fréquentes. Elles sont alors considérées par les professionnels salariés et employeurs comme des stygmates normaux du métier.

Ce travail montre que le ciment n'est pas toujours considéré comme un produit dangereux. La perception des risques cutanés liés à son utilisation est encore insuffisante.

La nécessaire amélioration des moyens de protection et d'hygiène professionnelle passe notamment par une évolution des comportements et surtout des représentations qui les soutiennent.

Les résultats de cette analyse justifient pleinement la mise en oeuvre d'une campagne d'information. Cette action pourrait porter sur plusieurs axes dont notamment pour ce qui dérive des observations de cette enquête : les installations de chantier, l'organisation du travail, l'adéquation des EPI, la logistique de l'approvisionnement des EPI, l'encouragement des salariés au port des EPI et leur formation. Ce dernier point peut s'appuyer sur une meilleure information sur le risque et sur la promotion des moyens de protection..

Cette action d'information ne devra pas être isolée, si elle veut être efficace mais comporter différents volets avec des supports différents : c'est dire la place d'un programme structuré. Plus particulièrement, elle devra être adaptée aux très petites entreprises n'ayant pas de structure de prévention, et ciblée vers une population du bâtiment globalement vieillissante, avec des pratiques anciennes par rapport à la prévention, difficiles à faire évoluer.

Comme nous l'avons dit, elle pourrait comporter un volet employeurs, salariés et jeunes en formation.

